Compte-rendu Réunion Gestionnaires d'antennes du réseau France 3

FO demande un passage en groupe 7

La question se pose depuis la transposition des emplois en 2013 consécutive à l'accord collectif de France Télévisions. L'emploi de gestionnaire d'antennes n'a pas été reconnu à sa juste valeur par la direction. Depuis, la fonction a évolué. Elle est devenue plus technique avec de nouvelles compétences pour faire face au développement des antennes et des programmes. Les salariés de France 3, qui ont deux ou trois antennes à gérer selon les établissements, revendiquent la juste reconnaissance de leur travail, leur montée en compétences, leur expertise par un passage en groupe 7, au même titre que leurs homologues « Responsable de conducteur » de France 2 positionnés en 7, qui, eux, ne gèrent qu'une seule antenne.

Après une saisine en 2014 restée vaine, la direction décide aujourd'hui d'un « espace métier » pour rediscuter de cet emploi.

Dans le cadre de la régionalisation, du projet numérique commun avec France Bleu, et par conséquent d'une augmentation des rendez-vous de programmes, de la charge de travail et de la responsabilité de la continuité de l'antenne que cela entrainera, la direction affiche sa volonté de revoir la pesée du poste. Une nécessité, tant le métier est aujourd'hui en tension et dont les remplacements se font essentiellement par des techniciens titulaires d'une UCC.

Forte de ce constat, la direction veut mettre les hypothèses sur la table, trouver un emploi de la nomenclature qui correspondrait à cette montée en compétences, sans pour autant « upgrader » le métier de gestionnaire d'antennes. Lors de cette rencontre, la direction a proposé la création d'un nouvel emploi : « coordinateur de programmation » qui correspondrait à un groupe 7, et accessible, selon certains critères professionnels, aux gestionnaires d'antennes qui le souhaiteraient. Ce nouvel emploi nécessiterait « un travail de transposition des nouvelles compétences ». Une proposition qui suscite déjà la controverse au sein de la corporation car perçue comme une tentative de division et éluderait la question de la rétroactivité d'un emploi déclassé depuis la transposition.

Le débat va se poursuivre. Un nouvel espace métier est prévu, puis une négociation selon un calendrier non encore défini par la direction.

Force Ouvrière a bien l'intention d'être présent pour défendre la juste reconnaissance de cette fonction et ses salarié.e.s.

Paris, le 03 février 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15